

Communiqué du 17/04/2019

La FNEC FP-FO alerte : le ministre poursuit la régionalisation de l'Education nationale

Suite à la mobilisation constante et déterminée des personnels qui refusent la fusion des académies de Rouen et de Caen, notamment à travers la puissante grève du 21 mars, le ministre a décidé de nommer un nouveau recteur.

Pour la FNEC FP-FO, cette nomination ne change en rien le projet de fusion des académies de Caen et de Rouen, ni la question des mutualisations de services. La revendication portée par la très large intersyndicale de l'arrêt de la fusion et la nomination d'un Recteur à Rouen n'a pas abouti à ce jour. Pour preuve, la nouvelle rectrice est nommée «rectrice de la région académique Normandie, rectrice de l'académie de Caen, chargée d'administrer l'académie de Rouen.». Rien n'est réglé.

Auditionné au Sénat le 9 avril dernier, le ministre Blanquer a répondu à une question sur l'organisation territoriale et a indiqué qu'il y a une exception en Normandie car le travail est avancé. De plus, il a dit souhaiter faire de la Normandie une région «locomotive», c'est-à-dire une région qui expérimente pour les autres qui ne sont pas à ce jour encore fusionnées.

Le ministre continue donc sur sa lancée. Fin janvier, il annonçait ne plus fusionner les académies, mais prônait la mutualisation de services et missions, à la carte.

Il ne remet pas non plus en question ses propos tenus cet été qui indiquaient que chaque recteur de région pourrait décider d'un modèle unique d'organisation au nom de «l'adaptation à chaque territoire». D'ailleurs, lors du groupe de travail ministériel du 11 avril dernier, le ministère de l'Education nationale a demandé à toutes les académies de présenter les organisations cibles dans les comités techniques à l'automne 2020, sauf pour les académies de Caen et Rouen où le calendrier débute dès le 1^{er} janvier 2020.

Cette feuille de route confirme à elle seul que la fusion Caen-Rouen n'est qu'une première étape avant d'autres fusions.

Pour la FNEC FP-FO, il n'est pas question de participer à la mise en place d'une nouvelle carte cible. Sinon, ce serait accepter d'entrer dans le calendrier prévu de la fusion et se retrouver associés à la mise en place de cette fusion.

Ce n'est pas parce que le ministère change de méthode qu'il renonce à son objectif.

Ce n'est pas parce qu'il change de méthode que nous renoncerons.

La revendication reste l'abandon de la fusion CAEN-ROUEN, la nomination d'un recteur de plein exercice dans l'académie de Rouen, et le refus de toute autre fusion d'académies.